



## Choix du meme avocat que celui de ma femme

Par **alan**, le **04/06/2009** à **21:22**

Bonjour,

J ai reçu une lettre de l avocat de ma femme me disant que celle ci voudrait divorcer a l amiable. On est d accord avec ma femme

Je souhaite donc prendre le meme avocat, et donc l avocat ne veut pas s occuper des deux parties.

En a t il le droit de me refuser?

Est ce que c est moins avantageux pour l avocat?

Merci

Par **Solaris**, le **04/06/2009** à **21:24**

Bonjour,

J'ignore les règles déontologiques au niveau des avocats mais je peux d'ores et déjà vous conseiller de prendre votre propre avocat. je sais que cela a un coût supérieur mais au moins vous aurez quelqu'un à vos côtés qui défendra vos propres intérêts.

Par **Marion2**, le **04/06/2009** à **21:32**

Bonsoir,

Je confirme tout-à-fait les propos de Solaris.

Cordialement.

Par **ravenhs**, le **04/06/2009** à **21:39**

Déontologiquement ce n'est pas interdit, l'avocat peut représenter et assister deux époux qui souhaite faire un divorce par consentement mutuel.

En revanche, un avocat peut toujours décider de ne pas prendre un client.

Surtout, l'avocat dans votre cas à très bien fait de refuser de vous aider s'il s'occupe déjà de votre femme. En effet, s'il vous assistait tous les deux et qu'une mesentente entre vous et votre femme devait survenir ( sur les effets du divorce prévu dans la convention d'homologation par exemple ), il serait contraint de se désaisir totalement et vous et votre femme devriez chacun recourir à d'autres avocats.